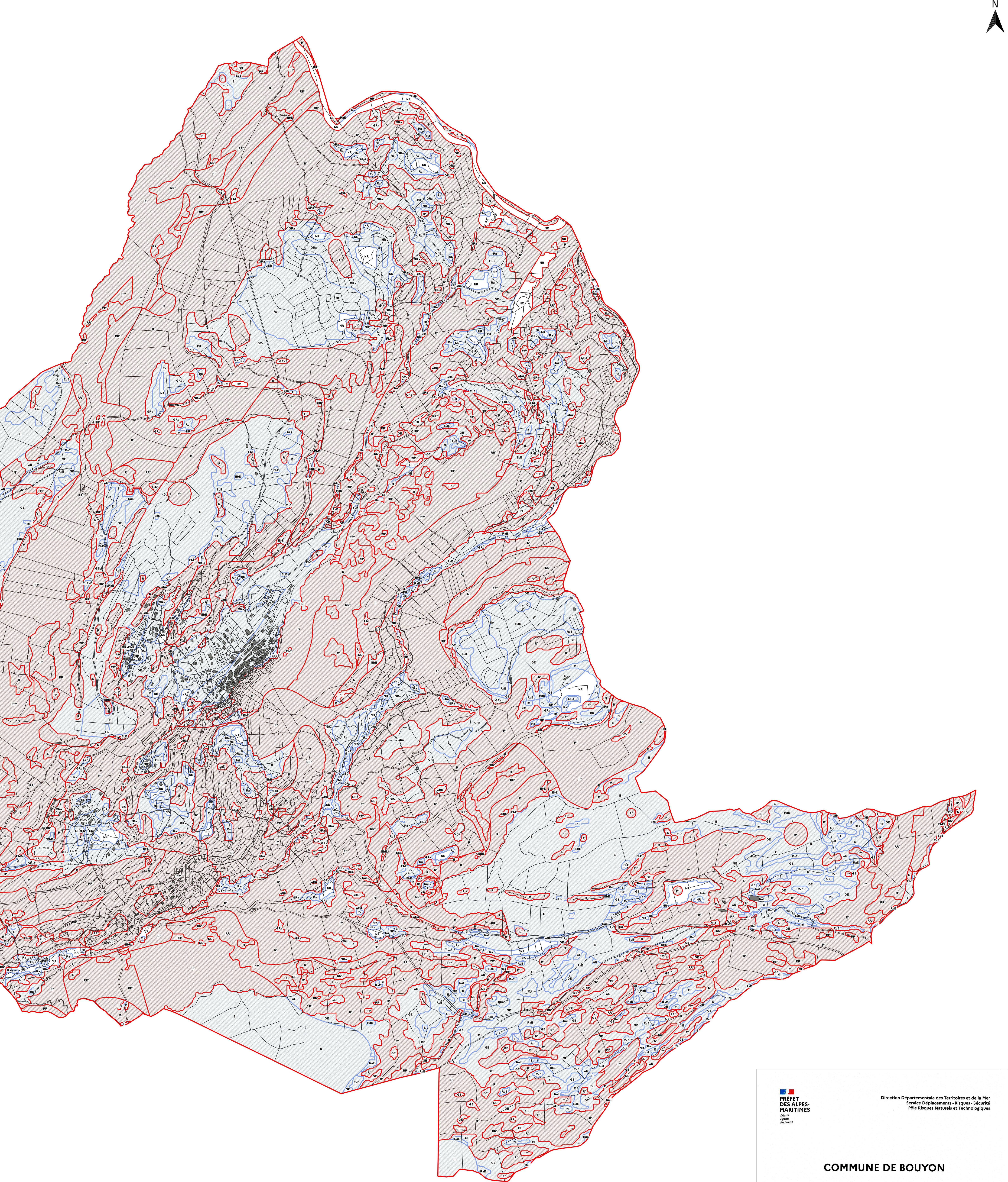




LEGENDE

Périmètre d'étude

Zones réglementées

ZONE ROUGE
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs

ZONE ROUGE
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

ZONE ROUGE
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa moyen à très fort de chutes de blocs **et** aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa moyen à très fort de chutes de blocs **et** aléa moyen à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

ZONE BLEUE : zone soumise à des mesures de prévention
- en zones urbanisées ou à urbaniser : aléa faible de chutes de blocs **et** aléa faible à moyen d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- en zones peu ou pas urbanisées : aléa faible de chutes de blocs **et** aléa faible d'un phénomène autre que les chutes de blocs

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : Glissement
E : Effondrement
Eb : Eboulement chute de blocs
Ra : Ravinement

Sources :
cadastre DGFIP 2020

**PREFET
DES ALPES-
MARITIMES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PARTIE EST
1/5 000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020
ENQUÊTE PUBLIQUE : du 9 janvier au 10 février 2023



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

17 AVR. 2023

Philippe LOOS



Sources :
cadastre DGFIP, 2020